

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 décembre 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, M. TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusées :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absentes :

Mme Gisèle CUCHET
Mme Alixia BEAUTÉ

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 EN REGIE – SUBVENTION
SYDED

Cette délibération a été affichée le : 20 décembre 2023

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 EN REGIE – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Au titre des travaux d'investissement du service BLEP, chaque année des interventions en régie sont effectuées sur le réseau d'éclairage et 22 000 euros TTC ont été inscrits au BP 2023 pour faire l'acquisition de lanternes d'éclairage public, qui seront posées par les agents municipaux.

Trois opérations ont été engagées pour un montant de 16 927.20 € TTC, pour le remplacement des lanternes d'éclairage public sur la voirie des rues de l'Aérodrome, du lotissement Combes du Bois et sur la RD 472 entre le passage inférieur de la Rue Van Gogh et l'entrée d'Agglomération côté Arbouans.

Ces opérations consistent :

Rue de l'Aérodrome :

Remplacement de 20 lanternes vétustes, équipées de sources en S.H.P. (Sodium Haute Pression), dont la hauteur de feux est de 6.00 m.

Mise en place de 20 lanternes équipées de leds sur mâts existants, d'une puissance de 48.5 watts.

Montant des fournitures : 5 352 € TTC.

RD 472 (entre le Passage inférieur SNCF rue Van Gogh et l'entrée d'agglomération côté Arbouans) :

Remplacement de 14 lanternes vétustes, équipées de sources en S.H.P. (Sodium Haute Pression), en 150 watts avec une hauteur de feux de 9.00 m

Mise en place de 14 lanternes équipées de leds sur mâts existants, d'une puissance de 70 watts.

Montant des fournitures : 4 082.40 € TTC.

Lotissement de la Combe du Bois (Rues de la Combe du Bois et du Maquis du Lomont) :

Remplacement de 28 lanternes vétustes, équipées de sources en S.H.P. (Sodium Haute Pression), dont la hauteur de feux est de 6.00 m.

Mise en place de 28 lanternes équipées de leds sur mâts existants, d'une puissance de 48.5 watts.

Montant des fournitures : 7 492.80 € TTC.

Ce matériel sera mis en place par les agents municipaux dès sa réception.

Économies attendues pour le remplacement de ce matériel :

Travaux	Economie (kW/an)	Economie (€/an)
Rue de l'aérodrome : remplacement de 20 luminaires S.H.P. d'une puissance totale annuelle de 3320 kW par 20 luminaires leds d'une puissance totale annuelle de 1610 kW. Secteur avec coupures nocturnes	1710	237.83
RD 472 : remplacement de 14 luminaires S.H.P. d'une puissance totale annuelle de 3486 kW par 14 luminaires leds d'une puissance totale annuelle de 1627 kW. Secteur avec coupures nocturnes.	1859	258.58
Lotissement de l'Aérodrome : remplacement de 28 luminaires SHP d'une puissance totale annuelle de 4648 kW par 28 luminaires leds d'une puissance totale annuelle de 2254 kW. Secteur avec coupures nocturnes	2393	332.96
TOTAL :	5962 kW	829.37 €

Les luminaires mis en place sur ces trois opérations pourraient être subventionnés par le SYDED, soit une prise en charge de 125 € par luminaire.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention SYDED	7 750,00 €
Part VILLE	9 177,20 €
Total TTC	16 927,20 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire pour les opérations concernées :
 - à solliciter auprès du SYDED les subventions pour 2023
 - à engager les opérations dans la limite des crédits disponibles au budget.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 20 décembre 2023

Marie-Noëlle BIGUINET